LE NOIRMONT Gros marché décroché en Afrique du Sud par la jeune entreprise Geosatis Technology SA, qui développe des bracelets électroniques.

Un contrat de trois millions signé

LUCIEN CHRISTEN

«En début d'année, nous avons signé un contrat de trois millions de francs pour le gouvernement d'Afrique du Sud! On m'avait pourtant dit que faire de l'électronique en Suisse, c'était impossible.»

C'est que José Demetrio et son équipe ont bossé dur pour en arriver là. Le co-fondateur (avec Urs Hunkeler et James Colli-Vignarelli) et CEO de Geosatis Technoloy SA, une jeune entreprise basée au Noirmont et spécialisée dans le développement de bracelets électroniques de surveillance géolocalisée, a su surfer sur la vague de la surpopulation carcérale.

«Le 90% des bracelets étaient américains ou israéliens.»

JOSÉ DEMETRIO
CEO DE GEOSATIS TECHNOLOGY SA

«L'aventure a démarré en 2006, alors que je travaillais sur un projet. Un directeur de prison m'avait, à l'époque, parlé de son souhait de voir être mis au point un produit, qui permettrait de sortir de prison certaines personnes ne présentant aucun risque pour la société, afin de désengorger les milieux pénitentiaires», continue-t-il.

«Je me suis alors dit que les traceurs GPS, ça devait exister. Je me suis renseigné, et j'ai alors découvert que 90% des produits dans ce domaine étaient soit américains, soit israéliens. J'ai repris les études, en me concentrant notamment sur la petite électronique embarquée et la géolocalisation, dans le but de développer un bracelet électronique pour les prisonniers. Bracelet pouvant faciliter leurs réinsertion.»

Le Parc scientifique de l'EPFL est rapidement séduit par le projet du jeune entrepreneur. Ce dernier rejoint l'incubateur de l'école lausannoise et y monte une start-up. L'équipe de trois chercheurs passe un an à analyser les faiblesses de la concurrence et dépose son premier brevet en 2010. En 2011, le trio engage son premier collaborateur. *«Aujourd'hui, nous sommes 10 employés et nous espérons être 25, l'année prochaine.»*

Le choix de s'implanter dans les Franches-Montagnes a été motivé en grande partie par le savoir-faire industriel, principalement horloger, de la région. *«Il était important, pour nous, de tisser des liens avec cette industrie de précision.»*

Après avoir remporté une demi-douzaine de concours d'innovation, le team de Geosatis Technology SA a récemment été distingué par le Swisscom StartUp Challenge 2014. Distinction qui lui permettra de prochainement s'envoler pour la Silicon Valley, afin d'y dénicher d'éventuels investisseurs. Au vu de ses déjà nombreux succès, l'entreprise jurassienne croule sous les commandes. *«Ça devient de la folie! En plus d'avoir récemment signé un contrat de trois millions avec le gouvernement d'Afrique du Sud pour une durée de cinq ans* (ndlr: la firme ne vend pas ses produits, mais les loue), *nous sommes également en discussion avec l'Etat français ainsi qu'avec plusieurs cantons.»*

Le marché de Geosatis est à 95% international. *«Le Swiss made et la sécurité suisse, ça fait vendre. Par contre, il faut également que nous puissions travailler chez nous, si nous voulons vendre le Swiss made à l'étranger. Sinon, ça n'a aucun sens»*, déclare encore José Demetrio.

Favoriser la réinsertion

L'entrepreneur souligne également l'aspect politique de l'attribution d'un contrat à une entreprise nationale qui peut générer des emplois hautement qualifiés. *«Malheureusement, ce n'est pas parce qu'on est une entreprise suisse que l'on obtient les contrats plus facilement.»* Et pour être suisse, l'entreprise l'est vraiment, puisque, outre son bureau de recherche et développement du Noirmont, elle réalise sa production dans une usine locloise, et se fournit en composants presque uniquement en Suisse. *«La grande différence entre notre produit et celui de nos concurrents réside dans le fait qu'il a été pensé comme un outil de réinsertion, et non comme un système de traçage.»*

Si les bracelets noirmonniers ont un tel succès, ils le doivent à la technologie qu'ils renferment. *«Du point de vue de l'innovation, nos bracelets proposent un écart avec la technologie existante qui est presque aussi important que celui entre les vieux Nokia et les derniers iPhone»*, image José Demetrio. *«L'électronique embarquée en matière de géolocalisation et d'analyse des mouvement est à la pointe de ce qui se fait actuellement.»*

Exemple, si un porteur de bracelet sort de son périmètre autorisé, une alarme se déclenche sur le bracelet, et la police peut même entrer en contact directement avec la personne qui commet l'infraction. Enfin un Big Brother d'utilité publique!

Les bracelets électroniques peuvent être une alternative aux petites peines privatives de liberté. SP

DEUX QUESTIONS À...

ARCHIVES BIST

CHARLES JULLIARD
CHEF DU DÉPARTEMENT DES FINANCES, DE LA JUSTICE ET DE LA POLICE

«Oui, la mesure est contraignante»

A quel point est-on libre avec un bracelet de sécurité?

En Suisse, les personnes portant ces bracelets peuvent travailler normalement la journée. Le soir, en revanche, elles sont forcées de rester à leur domicile.

En porter un est-il vraiment contraignant?

Des études sociologiques montrent que la réinsertion fonctionne et que ces peines, contrairement à l'idée reçue largement répandue, sont nettement plus contraignantes, notamment psychologiquement, que ce que l'on croit. LCH

«Limiter les fuites»

«Le port d'un bracelet électronique est une forme d'exécution des peines. Il permet notamment de remplacer les courtes peines privatives de liberté.» Contacté par téléphone, le chef du département des finances, de la justice et de la police du canton du Jura, Charles Juillard, est plutôt favorable au système développé par la jeune entreprise du Noirmont.

Concrètement, quand utilise-t-on ces bracelets? *«Il existe trois cas de figure possibles. Le premier concerne le remplacement d'une courte peine privative de liberté par le port d'un bracelet. Cela concerne, par exemple, les voleurs de sacs à main ou les chauffards. Le deuxième permet d'éviter la fuite des personnes devant être détenues avant jugement, une fois la phase d'instruction terminée. Finalement, et c'est le cas le plus délicat, on peut utiliser les bracelets électroniques dans des cas de violences conjugales, afin d'empêcher une personne d'entrer dans tel ou tel périmètre.»*

Le président du gouvernement jurassien évoque toutefois les limites de ce système. *«Pour que les bracelets soient efficaces, il faut que les personnes qui les portent aient des attaches en Suisse, sinon, une fois relâchées, elles s'empressent de fuir, et les procédures de rapatriement sont extrêmement compliquées»*.

Autre critique de Charles Juillard: *«ce système ne permet pas de désengorger les prisons, comme beaucoup le prétendent. Sur le territoire jurassien, cela concerne entre 10 et 15 personnes par an seulement»*. LCH